

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 mars 2020

Nombre de Délégués
en exercice.....20

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....9

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 2

Nombre de Délégués
votant.....14

L'an deux mille vingt et le 10 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc, sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER**.

les membres du Comité Syndical se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc.

Membres présents :

Titulaires : Mrs MOUNIER Christian, BADOE Claude, BREPSON Bruce, LEONARD Christian, ROUX Philippe, FABRE Paul, ROBERT Jean-Louis et Mmes GIRARD Nicole, NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse

Suppléants : Mr BELLET Daniel et Mme CASTEAU Isabel

Absents excusés : Mrs BAYON DE NOYER Yves, CLARETON Claude, GONZALVEZ Pierre, PASTOR Roland, GENTY Guy, RUFFINATTI Michel et Mmes COMBE Jacqueline, PAIGNON Laurence, AYME-ALLEMAND Patricia, ETIENNE Monique et GUIEN Marion

Pouvoirs:

- M. Guy GENTY donne pouvoir à M. Paul FABRE
- M. Michel RUFFINATTI donne pouvoir à M. Jean-Louis ROBERT
- Mme Jacqueline COMBE donne pouvoir à M. Bruce BREPSON

N°20-05

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Rapport

Après avoir examiné chaque chapitre de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement du projet de Budget Primitif 2020, le Président invite l'assemblée à procéder au vote de ce budget.

Il est proposé au Comité,

D'APPROUVER le Budget Primitif pour l'exercice 2020 pour les montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Propositions = **5 386 100,00 €**
(Cinq millions trois cent quatre-vingt-six mille cent euros)

RECETTES

Propositions = **5 386 100,00 €**
(Cinq millions trois cent quatre-vingt-six mille cent euros)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Propositions = **1 248 666,00 €**
(un million deux cent quarante-huit mille six cent soixante-six euros)

RECETTES

Propositions = **1 248 666,00 €**
(un million deux cent quarante-huit mille six cent soixante-six euros)

DE DIRE que le budget est voté par nature au niveau du chapitre.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le rapport de Monsieur Christian MOUNIER

Après en avoir délibéré

Décide

A l'unanimité

D'APPROUVER le Budget Primitif pour l'exercice 2019 pour les montants exposés ci-dessus.

DE DIRE que le budget est voté par nature au niveau du chapitre.

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,
Christian MOUNIER